

ETUDES RELATIVES À L'ÉLABORATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL (SAGE) DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE.

Polynésie Française



Client : MINISTRE DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT - MINISTRE DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT EN CHARGE DES AFFAIRES FONCIERES ET DE L'URBANISME

Calendrier : 2012 - 2015

Missions réalisées

- Coordination locale et administrative
- Élaboration d'une stratégie territoriale
- Evaluation environnementale
- Conception d'une stratégie de communication
- Garantie de la régularité juridique de concertation et de consultation
- Réalisation de cartes et illustrations graphiques tout au long du projet

Informations clés

- SAGE
- Environnement
- Développement durable
- Aménagement territoire

Description du projet

Les enjeux et problématiques d'aménagement des territoires de la Polynésie française sont uniques. Sa dispersion géographique, sa concentration démographique, sa vulnérabilité environnementale et sa place singulière dans l'environnement régional soulignent ces problématiques et enjeux inédits.

Des politiques d'aménagement du territoire visent à « rééquilibrer » l'urbanisation des populations. Mais la solution pour freiner l'exode des jeunes des archipels vers la capitale n'a pas été encore trouvée. Différentes possibilités ont été étudiées mais jamais abouties.

Dans le cadre des Etats Généraux de l’Outre-mer dédiés aux archipels, l’enjeu de déconcentration / décentralisation a été posé comme le premier levier d’un développement durable adapté aux spécificités de chaque territoire. Diverses problématiques avaient été abordées par les élus comme l’éducation, ou le foncier..

Caractéristiques de la mission

Le SAGE est une démarche participative, engagée pour construire les prospectives de la Polynésie.

Il est question de développement démographique et économique, de cohésion sociale et territoriale réussis des cinq archipels.

La société polynésienne s’inscrit, à travers le SAGE, dans une perspective de mutation vers le développement durable pour :

- Répondre et agir aux grands enjeux de la Polynésie à long terme,
- Réduire les disparités entre les archipels en matière d’habitat, d’emploi, de services et de déplacements,
- Développer les énergies renouvelables,
- Renforcer l’autonomie économique notamment par une visibilité régionale,

- Améliorer l’accès aux nouvelles technologies de l’information et de la communication.